

14220 - Concours organisés sur internet

question

Qu'en est-il de la participation aux concours organisés via internet et qui permettent aux gagnants d'obtenir des cadeaux et de l'argent pouvant atteindre des milliers de dollars, sachant que le participant ne peut que gagner ou rester quitte mais ne perd rien.

la réponse favorite

Il n'y a aucun mal à

participer aux concours organisés à travers le réseau internet,

si le participant ne perd rien et s'il ne peut être que gagnant ou quitte

parce qu'aucun jeu de hasard n'est impliqué. Dans un jeu de hasard, on est

soit gagnant soit perdant. Il faut cependant que le concours soit débarrassé

de tout aspect interdit comme le fait de poser des questions scabreuses ou

portant sur la musique ou des choses interdites pour elles mêmes. Dans ce

cas, la participation est interdite pas parce qu'elle s'assimile à la pratique

d'un jeu de hasard, mais pour les aspects évoqués ci-dessus. Allah le sait

mieux.